

L'hon. M. Fleming: La présente mesure a pour objet, monsieur le président, de prendre des dispositions à l'égard de tout ce que l'on peut prévoir en ce moment, et à moins que quelque chose d'extraordinaire ne se produise et que nous ne saurions prévoir maintenant, la présente loi devrait pourvoir à tous les crédits nécessaires pour nous mener jusqu'au mois d'octobre.

L'hon. M. Hellyer: Cette mesure donnera l'autorisation de dépenser d'autres sommes considérables affectées à des programmes d'armement et à des armes qui n'ont qu'une aptitude atomique ou qui, pour reprendre les paroles du premier ministre, n'atteindront leur pleine capacité que lorsqu'elles seront dotées d'ogives atomiques. La mesure prévoit en outre, j'imagine, certaines dépenses au chapitre du logement dans les stations de Bomarc à North-Bay et à La Macaza. La déclaration du ministre associé de la Défense nationale selon laquelle ces appareils à La Macaza et à North-Bay ne pourraient être utiles au mieux que dans un délai de trois ans environ, même s'ils étaient équipés d'ogives, pose la question, bien entendu, de la logique qu'il y a à continuer ces dépenses, et pour le Parlement, à les autoriser en ce moment. Le premier ministre voudrait-il faire savoir au comité si le gouvernement autorisera maintenant les troupes canadiennes à utiliser des armes atomiques?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, la gouvernement a formulé bien clairement son attitude à cet égard. Il n'y a pas eu de changement et on n'en prévoit pas non plus.

L'hon. M. Hellyer: Devons-nous présumer alors que l'autorisation de fonds supplémentaires pour le programme des F-104 signifie en réalité que le gouvernement s'en servira pour le rôle de frappe lorsque les escadrilles seront prêtes à partir pour l'Europe?

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous avons discuté longuement de cette question à diverses reprises et je ne puis rien ajouter à ma déclaration, savoir que notre attitude n'a aucunement changé.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Martineau.

L'hon. M. Fleming propose la résolution suivante:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant

[M. Regier.]

l'année financière qui se terminera le 31 mars 1963, la somme de \$1,704,710,347.93 soit prélevée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada, tel qu'il a été prévu dans la résolution adoptée ce jour au comité des subsides.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

L'hon. M. Fleming demande à présenter le bill n° C-90, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1963.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} et la 2^e fois, étudié en comité; il est fait rapport du bill, qui est lu pour la 3^e fois et adopté.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ON DEMANDE DE PASSER À L'EXAMEN DES MESURES INSCRITES AU NOM DES DÉPUTÉS

L'hon. M. Churchill: Cela termine les travaux inscrits au nom du gouvernement. Dans le *Feuilleton*, je relève cependant la note suivante:

De 5 h. à 6 h. du soir—affaires inscrites au nom des députés—bills privés (ordre spécial).

Peut-être la Chambre consentirait-elle à ce que nous examinions ces questions tout de suite, même s'il n'est pas cinq heures?

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que nous passions tout de suite à l'étude des mesures inscrites au nom des députés?

M. Peters: Non.

M. l'Orateur: J'entends des objections et nous ne pourrions adopter cette façon de procéder sans le consentement unanime.

L'hon. M. Churchill: Pourrait-on m'expliquer pourquoi on s'oppose à la proposition? Veut-on examiner ces questions plus tard? Pourquoi ne pas les étudier tout de suite, vu que l'heure avance et que bientôt, le Parlement n'existera plus?

M. l'Orateur: Je suis à la merci de la Chambre. Il n'est pas encore cinq heures et sans le consentement unanime, nous n'avons pas le droit de devancer l'heure.

L'hon. M. Churchill: Le *Feuilleton* ne contient qu'une simple annotation au sujet de l'heure et si certains travaux sont achevés, ne passons-nous pas normalement aux suivants? Pourquoi devrait-il y avoir un intervalle d'une demi-heure ou de plusieurs heures entre une mesure et la suivante?

M. l'Orateur: La difficulté c'est que le moment présent est réservé aux travaux du gouvernement et tant qu'il reste au *Feuilleton*